



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport Financier du Samedi 17 Juin 2023

—

Saison 2022-2023

Sommaire

Introduction.....	2
Préambule.....	2
Tableau Financier.....	2
Budget Réalisé 2022-2023.....	3
Adhérents.....	3
Recettes.....	3
Redéploiement budgétaire.....	4
Investissement sur la saison 22-23.....	5
Point sur le stock des arcs.....	5
Subventions.....	5
Factures & Bordereaux.....	6
Autres évènements.....	6
Concours 3D Débutants.....	6
Budget Prévisionnel 2023-2024.....	7
Révision tarif.....	7
Adhésions.....	7
Recettes.....	7
Dépenses.....	8
Subventions.....	8
Conclusion.....	9



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Introduction

Préambule

Le rapport financier s'appuie sur deux tableaux financiers présentant les dépenses et recettes. Le premier présente le budget réalisé de la saison et le second budget prévisionnel de la saison prochaine.

Tableau Financier

- Budget Réalisé :
 - Il s'agit d'une estimation à fin août
 - Il établit un comparatif du budget prévisionnel initial et du réalisé à ce jour.
 - Pour chaque ligne budgétaire, le détail est précisé en commentaire.
- Budget Prévisionnel :
 - Il s'agit d'une estimation qui sera affinée en Octobre, quand nous aurons une visibilité de la réalité des inscriptions (budget révisé).
 - Pour chaque ligne budgétaire, un détail de la source de financement ou de l'affectation aux dépenses est mentionné

Tous les chiffres qui vont vous être présentés dans la suite de ce rapport peuvent être retrouvés dans les tableaux financiers.

Le tableau financier pourra vous être transmis sur demande.

A noter que la saison se terminant à fin août, le budget définitif sera clos à cette date.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Budget Réalisé 2022-2023

Adhérents

Le bilan en termes de nombre d'adhérents et de répartition en catégorie est disponible dans le rapport d'activité.

Le budget avait été constitué sur la base d'une stabilité des adhésions, aussi la hausse observée se retrouve également en termes d'écart entre le budgété et le réalisé :

- Budgété 22-23 : 80 adhérents, dont 75 licenciés.
- Réalisé 22-23 : 86 adhérents, dont 78 licenciés.

Recettes

Globalement, les recettes sont inférieures au Budget annoncé il y a un an :

- Réalisé Saison 21-22 : 20627€ (pour rappel).
- Budgété 22-23 : 20519€ (inclus compensation amortissement salle)
- Réalisé 22-23 : 18944€.

L'écart entre le budgété et le réalisé s'explique essentiellement par la non compensation de l'amortissement des travaux de la salle par l'USMV pour 2209 Euros

On constate un déficit de recettes de 1595€ entre le budgété et le réalisé.

Les recettes sont de deux types :

- Les recettes « **fléchées** » : les sommes perçues ont vocation à être reversées,
 - Licences : +227€
 - Ventes de marchandises : -152€
 - Les recettes « **libres** » qui définissent la capacité d'autofinancement
 - Cotisations : +338€
 - Location arcs : -584€
 - Organisation de stage pour autres clubs : +468€
 - Concours : +317€
 - Compensation amortissement : -2209€
- Soit -1670€



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Redéploiement budgétaire

Réaffectation de ligne budgétaire : 1480€

Plusieurs lignes budgétaires n'ont pas été totalement consommées voire pas du tout :

Matériel & équipement : 350€

Fournitures Administratives/Documentation : 150€

Récompenses : 350€

Formation : 300€

Réception : 200€

Frais bancaires : 130€

Cela nous dégage ainsi une capacité de redéploiement de 1480€.

Dotations aux amortissements (intégrée au budget)

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 2857€ se décomposant comme suit :

- Equipement salle : 2209€
- Terrasse pas de tir 20 m : 310€
- Cible 3D : 338€

Stock textile

- Stock début de saison : 867€
- Achat : 2166€
- Stock actuel : 2855€

Variation de stock au 17 juin : +1988€

Capacité d'investissement résiduelle: 1798€

Compte-tenu du déficit de recettes libres de 1670€ et de la variation des stocks, nous dégageons une capacité d'investissement résiduel de 1798€.

Affectation des surplus

Ces ressources (supplémentaire ou redéployées) ont notamment été utilisées comme suit :

- Déplacement : +70€ (estimé)
- Site web : +60€
- Autres charges (remboursement) : +121€



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

A noter que l'AG se tenant début juin, certaines dépenses ne sont pas encore connues (réapprovisionnement petit matériel, matériel entretien, stock à fin de saison) :

- Reste à ventiler : 1500€ environ

Investissement sur la saison 22-23

Sur la saison 22-23, les investissements ont principalement concerné les postes suivants :

- Cibles 3D : 2700€
- Atelier extérieur : 730€
- Mousse pour cible : 1100€

Point sur le stock des arcs

Concernant les arcs, nous avons maintenant un parc très important :

- 64 poignées métal d'initiation/location
- 134 paires de branches :
 - A noter que les branches sont compatibles avec toutes les poignées, ce qui fait la richesse de l'offre de location.
- 21 Arcs droits d'initiation/location :
 - 11 droitiers et 9 gauchers, un ambidextre.
 - 12 arcs juniors 20 et 25", 4 arcs 25" , 2 arcs 30 " , 2 arcs 40 " .
 - Des jeux de flèches bois pour tous ces arcs.
- 5 arcs à poulie :
 - 2 juniors tout équipés, un droitier et un gaucher.
 - 1 adulte tout équipé, qui peut permettre une découverte du type d'arme.
 - 2 arcs nus donnés par des archers.
- 8 arcs chasse d'initiation/location.

L'an dernier, nous avons investis dans de nouvelles poignées pour l'initiation. De ce fait, les archers débutants ont pu conserver leur arc de prêt jusqu'à la fin de saison. De ce fait nous observons une baisse du nombre d'arcs en location soit 12 arcs loués.

Subventions

Gros matériel : 2700 €

Comme l'année dernière, une subvention de 2700€ nous a été accordée par l'USMV.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Cette subvention a été utilisée en ciblerie 3D.

Conseil Général : 250€

Cette subvention est accordée chaque année en fonction du nombre d'adhérents. Cela fait partie des lignes budgétaires non encore clôturées.

Factures & Bordereaux

Enfin, comme chaque année, l'ensemble des factures et des bordereaux est accessible sur simple demande.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir un lien pour visualiser l'ensemble des pièces de la comptabilité de notre Compagnie.

Autres évènements

Concours 3D Débutants

Un concours 3D a été organisé cette saison.

La participation a été meilleure que l'an passé, les inscriptions ont permis de dégager une recette de 546 euros (en tenant compte des 3 remboursements).



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Budget Prévisionnel 2023-2024

Révision tarif

L'USMV nous a annoncé que la subvention pour gros matériel a vocation à être supprimée. Elle va être maintenue uniquement pour la saison à venir pour compenser la dernière année d'amortissement de la salle.

Par ailleurs l'USMV passe l'adhésion de 5 à 15 Euros.

Compte-tenu de ces décisions et de l'augmentation des prix observée, nous devons revoir à la hausse les tarifs

Pour la saison 23-24, les tarifs seront les suivants :

- jeunes : 165€ (Licence et Adhésion USMV inclus)
- adultes : 200€ (Licence et Adhésion USMV inclus)
- 2^e Cie : 135€ (Adhésion USMV incluse)
- les réductions (famille et Viroflaysien) restent identiques.

Le prix du kit débutant sera de 70€.

Adhésions

Pour élaborer le budget, nous avons fait l'hypothèse d'une stabilité du nombre d'adhérents soit une estimation de 80 adhérents, dont :

- 20 jeunes,
- 5 2^e Compagnie.

Recettes

Sur la base des adhésions prévisionnelles, le budget des recettes s'élève à 20300€.

Ces recettes sont à diviser en deux groupes :

- Les recettes donnant lieu à un usage « fléché » : 10875€.
- Les recettes donnant lieu à un usage « libre » : 9425€.

Les 10875€ de recettes à usage fléchés peuvent être listées comme suit :

- Licences FFTA : 5775€
- Vente marchandises (Kits, Polos ...) : 2400 €
- Subvention USMV: 2700 € (gros Matériel).

Les recettes « libres » de 9425€ sont construites sur les sources de financement suivantes :

- Cotisations : 7725€



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

- Subventions (CGY) : 250 €
- Location de matériel : 1000€
- Concours : 450€

On pourra ainsi noter que nos capacités d'autofinancement sont de 9425€. Elles sont en augmentation par rapport à l'an dernier de l'ordre de 1000 Euros, cela permet de compenser en partie la perte de subvention. Pour mémoire, la subvention de 2700 Euros a été maintenue pour la saison à venir pour compenser la dernière année de l'amortissement de la salle.

Dépenses

On ne va pas détailler ici l'ensemble des postes de dépenses, qui sont tous présentés dans le tableau financier.

En revanche, on pourra préciser les dépenses remarquables ci-après :

- 2500 € sont affectés au poste « matériel & équipement » pour la poursuite de rénovation des installations et achat de matériel
- 2700 € de gros matériel (3D, Stramit, au titre de la subvention).

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 2547€.

Subventions

Pour la saison à venir les subventions sont stables, 2700€ par l'USMV et 250€ environ du conseil général.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2022-2023

Conclusion

Cette saison a permis de retrouver une situation similaire à celle d'avant Covid. Le concours 3D débutant a connu un beau succès et généré une recette significative, de même que l'organisation de stages pour d'autres club. En revanche la location d'arcs est un peu moins conséquente que la saison passée.

Nous avons pu réaliser les travaux envisagés notamment la réalisation de l'atelier extérieur.

Le budget de la saison en cours (2022-2023) sera clôturé à l'équilibre.

Nous respectons donc nos engagements.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre, 558€ de résultat desquels il faudra déduire la redevance USMV de l'ordre de 521€, et les hypothèses prises pour son élaboration sont réalistes :

- Stabilité du nombre d'adhérents.

Les 15€ de cotisation par adhérent à l'USMV ne sont pas comptabilisés dans ce budget mais sont sans impact puisque les sommes perçues sont reversées à l'USMV.

Enfin, ce budget prévisionnel a été envoyé à l'USMV, il est validé en Conseil d'Administration de l'USMV.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour de plus amples informations.

La Trésorière de la Compagnie,
Odette Gallissot